

Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Alter Egaux 6^{ème} édition

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La Ville de Besançon, en lien avec de nombreux partenaires s'est engagée depuis cinq ans dans une opération de prévention et d'animation en direction des 13/16 ans intitulée Alter Egaux, la fête solidaire.

1. Les objectifs

Cette action socio-éducative, reconduite pour 2009, a plusieurs objectifs :

- favoriser les liens, les échanges et la coproduction de projets entre adolescents et acteurs institutionnels,
- valoriser les savoir-faire, les talents, les valeurs, la générosité et les potentiels citoyens des jeunes,
- créer les conditions de l'apprentissage des règles et développer l'esprit d'équipe,
- pérenniser et développer un travail en réseau avec les acteurs publics et privés.
- mobiliser le public et valoriser l'action des partenaires et associations militantes autour d'une grande fête de la solidarité.
- offrir une scène ouverte à tous les talents artistiques des jeunes et des quartiers de la Ville.

2. Les dates et le thème 2009

Cette 6^{ème} édition d'ALTER EGAUX se déroulera les 20 et 23 mai 2009 site de la Malcombe et Place Granvelle.

Le thème de cette 6^{ème} édition étant celui du Temps, le Musée du Temps prêtera son concours à l'organisation de visites préalables du Musée et aux animations le 23 mai (rallye,...).

3. Les équipes et partenaires

Cette opération mobilise de nombreux acteurs de secteurs très variés.

Ainsi 7 équipes se sont constituées à partir des réseaux de l'éducation (collèges) et de l'animation (Scouts et Guides de France, Fédération Léo Lagrange, les Francas du Doubs, Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux) - liste en annexe. Chacune de ces équipes, fédérée autour de projets de solidarité a reçu le soutien de partenaires financiers.

Le rôle des partenaires financiers consiste à verser directement à chaque porteur une dotation de départ de 500 € pour initier le projet et à prendre en charge les frais d'équipement des concurrents : tee-shirts et coupe-vent (total prévisionnel : 850 €). Le concours total financier de ces partenaires est donc estimé à 5 950 €.

Il est à noter que des partenaires n'ont pas confirmé leur engagement. Une recherche d'alternative est actuellement en cours. En cas d'infructuosité, la Ville de Besançon assurera le soutien des équipes concernées.

Les 7 équipes constituées de 15 adolescents maximum et 5 adultes vont défendre leurs couleurs les 20 et 23 mai 2009 en participant à des épreuves sportives et culturelles. Cette opération pilotée par la Coordination Jeunesse / Direction Vie des Quartiers en étroite collaboration avec les Directions des Sports, de la Culture et du Patrimoine et de la Communication va bénéficier du soutien logistique de nombreux agents municipaux et partenaires extérieurs à la Ville.

Avec un budget prévisionnel de 30 000 €, cette action est inscrite à la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Enfance Jeunesse 2009. Les financements envisagés proviennent de l'État et sa Direction Régionale Jeunesse et Sport : 5 000 €, du Département du Doubs : 5 000 €, de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon : 9 600 € et de la Ville : 10 400 €.

Par ailleurs ALTER EGAUX s'appuie sur des relations privilégiées avec nombre d'entreprises ou institutions bisontines qui ont choisi au-delà du parrainage d'une équipe de s'associer pleinement à sa mise en oeuvre en impliquant entre autres leur personnel.

Dans le cadre de cette action, la Ville propose à un certain nombre d'acteurs de formaliser leur engagement dans ce projet à travers l'établissement de conventions ponctuelles avec la collectivité.

Il s'agit entre autres de contractualiser avec :

- * l'Association Départementale de Protection Civile du Doubs pour sa prise en charge de l'assistance médicale et sanitaire les 20 et 23 mai 2008,
- * l'association RECIDEV pour des animations - accompagnement de projet, interventions et remise de prix spécifiques pour le fair play et les projets plébiscités par le jury (qui a reçu à ce titre une subvention de la Direction Régionale Jeunesse et Sports),
- * et d'autres organismes selon l'avancée de la programmation.

4. Les bourses aux équipes-projets récompensées

Enfin au terme de la journée du 23 mai, les équipes seront soumises à l'appréciation d'un jury constitué de personnalités du monde sportif, culturel, de la communication et d'un élu municipal.

Selon les résultats elles se partageront une enveloppe maximale de 4 200 € leur permettant de finaliser leur action de solidarité.

La bourse finale fera l'objet d'une convention spécifique avec chacun des porteurs de projet pour un montant maximal de 600 €.

D'autre part, des défis «juniors» (peinture, bricolage,...) réalisés par les enfants le 23 mai, donneront lieu également à la constitution, selon le nombre de défis réussis, à une bourse supplémentaire d'un montant également maximum de 600 €. Celle-ci sera attribuée à l'UNICEF pour son opération humanitaire de lutte contre la malnutrition dans le monde dans le cadre de l'opération Ville Amie des Enfants (l'UNICEF va renouveler la labellisation de la Ville en 2009).

Pour ce faire, M. le Maire prend toute disposition réglementaire utile relative à ce projet.

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à approuver ce projet, à adopter son règlement et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir entre la Ville, les structures prestataires de services, les différents porteurs de projet et l'UNICEF, engagés dans le cadre de cette 6^{ème} édition d'ALTER EGAUX.

- à autoriser M. le Maire à verser aux équipes la bonification en fonction des résultats de l'ensemble des concurrents ainsi qu'à l'UNICEF en fonction du nombre de défis réalisés. La somme s'élève à 4 800 €. Elle sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67.422/6714 CS 47041.

- à solliciter les participations de l'Etat pour un montant de 5 000 €, de la CAF pour un montant de 9 600 €, et du Département du Doubs pour un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter l'ensemble des propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2009.